

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

23/03/2020

Dossier complet le :

23/03/2020

N° d'enregistrement :

2020-4621

1. Intitulé du projet

Construction d'une résidence intergénérationnelle, d'une résidence étudiante et d'un ensemble de bureaux d'une surface de plancher de dans la ZAC Quai Saint Serge sur la commune d'Angers

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

EIFFAGE IMMOBILIER GRAND OUEST

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RIGUIDEL Alain, Directeur Immobilier EIFFAGE IMMOBILIER GRAND OUEST

RCS / SIRET

3 3 8 8 1 7 2 1 6 0 0 0 6 6

Forme juridique

Société par actions simplifiée

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Catégorie 39	Travaux, constructions et opérations d'aménagement avec une surface plancher > à 10000m ² et < à 40000m ² et dont le terrain d'assiette est > à 5ha mais < à 10ha. Le projet prévoit une surface de plancher de

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prévoit la construction de 3 corps de bâtiment :

- une résidence de logements : 28 logements sur 6 niveaux,
- une résidence étudiante : 150 chambres, l'appartement du gardien, des espaces partagés (salle de convivialité, petit déjeuner,...), locaux pour le personnel, espaces ouverts au public (salle de sport, salle de travail),
- un immeuble de bureaux : un RdC plus 4 étages plus 1 étage en attique. Les 2 premiers niveaux accueillent des espaces libres destinés à des bureaux qui peuvent être amenés à recevoir du public. Les 4 niveaux supérieurs (dont l'attique) deviennent siège d'une entreprise,
- 2 parcs de stationnement : construits en demi-niveaux. Un parc de stationnement sous les résidences logements et étudiantes, un autre sous l'immeuble de bureaux. Le projet prévoit également un gros travail paysager avec le traitement des espaces paysagers au coeur de l'îlot, les terrasses aménagées et les toits-terrasses dans une démarche biodiversité. Le coeur de l'îlot prévoit 520 m² de pleine terre préservée de toutes infrastructures.

Le projet est actuellement urbanisée, occupée par des bâtiments en cours de désamiantage et de démolition.

4.2 Objectifs du projet

Situé au sein du quartier Saint Serge, à l'Est du Centre-Ville d'Angers, le projet s'implante sur l'îlot S6 de la ZAC Saint Serge. Il est cadré au Nord par la rue André Brouard, la rue Maine à l'Est et la rue Pilastre au Sud. La richesse du programme de l'îlot S6 trouve son essence dans sa mixité. Ce dernier regroupe et unit 3 corps de bâtiment pensés à l'échelle urbaine du site dans lequel ils s'implantent. 3 voies entourent la parcelle. Au Nord l'îlot se situe une résidence de logements, mitoyenne à la résidence d'étudiants qui marque l'angle Est de l'îlot. Le projet se retourne rue Pilastre au Sud sur un bâtiment abritant des bureaux. A l'angle nord-est de la parcelle se trouve la résidence étudiante, au croisement des rues du Maine et de la continuité de la rue André Brouard. Les habitants entrent par un accès rue du Maine dans un accueil. Ces 2 établissements participent à la mise en activité de la nouvelle voie dans la continuité de la rue André Brouard. Ainsi, le projet participe à l'activation des rez-de-chaussée du nouveau quartier. Au Sud de la parcelle, dans la continuité de la rue Pilastre et de la rue du Maine se trouve un immeuble de bureau sur rez de chaussés plus 4 étages. Les 3 programmes s'articulent sur 2 parcs de stationnement.

Aussi, le projet prévoit un projet paysager très avancé afin de favoriser le développement de la biodiversité faune et flore sur le site et trouver une continuité avec la création du parc Saint Serge situé à proximité. L'aménagement au coeur de l'îlot a pour vocation de créer un habitat qui réunit l'ensemble des êtres vivants dans ce milieu ainsi que de favoriser leurs interactions. L'ensemble des aménagements prévus a pour objectif de conserver une faune déjà présente dans la région.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La durée approximative du chantier est d'environ 20 mois, selon les phases suivantes :

- Terrassement en pleine masse
- Fondations profondes
- Réalisation des infrastructures et parking semi-enterrés
- Elévation de la structure
- Clos / Couvert
- Aménagements intérieurs
- Aménagement du coeur d'îlot
- livraisons

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet comporte un volet permettant de favoriser et développer une biodiversité au sein de celui-ci.

Le site actuel est une zone industrielle et dont les premières investigations démontrent l'absence de biodiversité.

Ce projet améliorera fortement la situation actuelle.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire au titre du code l'urbanisme.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
surface totale de la parcelle (m ²)	3 201 m ²
surface plancher de l'immeuble de logements (m ²)	1 758 m ²
surface plancher de la résidence étudiante (m ²)	4 255 m ²
surface plancher de l'immeuble de bureaux (m ²)	4 136 m ²
surface de l'ilot centrale paysager (m ²)	520 m ²
nombre de place de parking (unité)	96 places
nombre de place PMR (unité)	5 places

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

ZAC Quai Saint-Serge Lot S6
49000 ANGERS

Coordonnées géographiques¹

Long. 47°28'48" N Lat. 0°32'43" O

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche se situe à environ 700m au Nord du projet, il s'agit de la ZNIEFF de type II "Basses Vallées Angevines" n°520015393 qui se retrouve également à environ 1,8km au sud du projet. La ZNIEFF de type I la plus proche se situe à environ 1,2km au Nord du site, et se retrouve à environ 2,88km au Sud. Il s'agit de "Basse Vallées Angevines-Prairies alluviales de la mayenne, de la Sarthe et du Loir" n°520015394.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site ne se situe pas dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope. L'APPB le plus proche se situe à environ 9km au Sud-Est du projet. Il s'agit de l'APPB "Grèves de la Loire de la Daguenière au Thoureil" n°FR3800821.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site ne se situe pas dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle nationale ou régionale ou une zone de conservation halieutique. Le premier parc Naturel Régional se situe à environ 8km à l'Est du site, il s'agit de la "Loire-Anjou-Tourraine" n°FR8000032.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPBE du département de Maine-et-Loire (3ème échéance) a été approuvé le 10 octobre 2019. Le classement des infrastructures sonores a été réalisée par le conseil départementale en 2015. La DDT du Maine et Loire a prévu une révision en 2020. L'élargissement à 3 voies du contournement nord d'Angers n'impacte pas le projet. Le site est situé à plus de 1km au Sud de l'A11et 240 à l'Est de la D523.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un vaste complexe de zones humides formé par la confluence de la Sarthe, de la Mayenne et du Loir en amont d'Angers puis de la Maine avec la Loire est situé à environ 1km au Nord du site d'étude. Il s'agit du site RAMSAR "Basses Vallées Angevines Marais De Basse Maine et De Saint Aubin" n°FR7200015. Il n'a aucun lien et aucune connexion avec la zone d'étude.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Angers est concernée par 2 PPRI : "Confluence de la Maine" approuvé le 16 octobre 2009 et "Val du Louet" approuvé le 9 décembre 2002, révision prescrite le 16 novembre 2015. Le site d'étude se trouve en zone bleue BS du PPRI Confluence du Maine, où l'aléa est nul à faible. (voir annexe 7_PPRI). Spécifiquement créée pour le quartier Saint-Serge afin de prendre en compte la problématique spécifique de ce quartier appelé à évoluer fortement. Il n'y a pas de PPRT sur la commune d'Angers.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas localisé sur un site ou sol pollué. Le site se trouve à proximité de plusieurs sites BASIAS, et notamment à proximité immédiate du site PAL490249, il s'agit d'une concession automobile avec activité de garage mécanique. Et le site PAL4900061, il s'agit d'un garage Euromaster spécialisé dans le montage de pneus. A environ 400m au Sud Est du site se trouve un site BASOL. Il s'agit d'une usine à gaz EDF/GDF 49.0002.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun captage d'eau ni périmètre de protection ne se situent à proximité du site d'après une cartographie de l'ARS.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune d'Angers répertorie un nombre important de biens inscrits ou classés. Mais aucun n'est présent sur le site d'étude.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un site NATURA 2000 Directive Oiseaux et un site NATURA 2000 Directive Habitats se situent à environ 1km au Nord du site. Il s'agit des sites FR5210115 "Basses vallées angevines et prairies de la Baumette" et FR5200630 "Basses vallées angevines, aval de la rivière Mayenne et prairies de la Baumette".
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit la construction de logements et de bureaux. La seule consommation d'eau prévue est donc l'eau destinée à la consommation humaine. Ces prélèvements sont effectués via le réseau AEP public auquel le site est raccordé.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'est pas prévu de drainages pendant la phase travaux.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prévoit une excavation pour la création d'un sous-sol destiné au stationnement sous le bâtiment de logements étudiants. De la pollution a été mise en évidence sur le site. Des terres excavées seront évacuées en filière adaptées ou traitées directement sur site.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des terres pourront être amenées sur site pour constituer les remblais.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'essentiel de la zone est déjà urbanisée. Un diagnostic environnemental a été réalisé avec le passage d'un écologue le 18 novembre 2019 (Annexe 8_Diag Env). Il ne subsiste que quelques îlots d'arbres. Aucune des espèces recensées n'est patrimoniale. Et 2 ont même un statut "Introduite Envahissante". Il n'y a aucun enjeu de conservation concernant la flore ou les habitats sur l'aire d'étude. 4 espèces protégées ont été recensées. Elles se servent des bâtiments présents et des arbres présents pour se reproduire. La démolition intervient en dehors de la période de reproduction. Le projet prévoit un gros travail paysager afin de préserver et développer les espèces présentes (annexe_9)
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2 sites Natura 2000 sont situés à environ 1km au Nord du site. Les activités prévues par le projet (logements et bureaux) n'auront pas d'impact sur ces 2 sites.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'essentiel de la zone est déjà urbanisée. Quelques arbres identifiés comme n'ayant pas d'intérêt écologique par une étude d'écologie sont présents.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'étude se trouve en zone bleue BS du PPRI Confluence du Maine, où l'aléa est nul à faible. (voir annexe 7_PPRI). Ce zonage a été spécifiquement créé pour le quartier Saint-Serge afin de prendre en compte la problématique spécifique de ce quartier appelé à évoluer fortement.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	A l'exception des rejets des gaz d'échappement des véhicules, l'activité du site n'entraînera pas de rejets de produits chimiques ou toxiques à l'atmosphère.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2 zones de stationnements sont prévues dans le cadre du projet. Un parc de stationnement sous les résidences logements et étudiantes, un autre sous l'immeuble de bureaux. 2 accès sont prévus pour ces parcs de stationnement.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le seul bruit identifié, lié à l'activité, correspond au trafic. Le projet s'inscrit dans une zone qui se développe. L'augmentation du trafic liée au projet n'est pas assez significative pour entraîner des perturbations sonores supplémentaires.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les rejets liquides attendus sont uniquement des rejets d'eaux usées liées à la présence humaine. Le site est raccordé au réseau EU communal.</p> <p>Les EP sont collectées et renvoyées au réseau communal.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les activités du projet prévues (logements et bureaux) n'entraînent pas de rejet d'effluents.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les déchets non dangereux attendus sont liés à la présence humaine et aux bureaux : ordures ménagères, déchets de bureaux, ...</p> <p>L'ensemble des déchets sera trié, collecté et envoyé en filière de traitement adaptée.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site était actuellement occupé par des activités tertiaires. Le projet va entraîner un changement d'usage du sol en faisant passer l'usage tertiaire à un usage de logement. Le projet se situe en zone UA du PLUi d'Angers Métropole à dominante habitat et activités contribuant à la vie de la ville.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Une recherche des avis de l'autorité environnementale concernant des projets approuvés sur la période 2019 sur la commune de Toulouse et portant sur des projets pouvant avoir une incidence sur le projet traité ici a été faite sur le site de la MRAe le 16 mars 2020.

Aucun projet susceptible d'avoir un impact cumulé avec le projet présent n'a été identifié.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

L'activité prévue dans le cadre du projet (logements, bureaux et stationnement) n'a pas d'impact spécifique sur l'environnement. Un gros travail d'aménagement paysager, permettant non seulement de maintenir les espèces animales identifiées sur site mais également de les faire évoluer est prévu au niveau centrale du projet. Aussi, la démolition des bâtiments et la coupe des arbres se fera hors période de reproduction des espèces présentes.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de l'impact du projet et des activités projetées, ainsi que de la localisation du site et de son activité actuelle, il ne semble pas nécessaire de réaliser une étude d'évaluation environnementale.

De plus, le projet s'inscrit dans l'aménagement de la ZAC Saint Serge pour laquelle une étude d'impact avait déjà été réalisée en 2017 et prenant en compte cette parcelle.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 7_Zonage PPRI
Annexe 8_Diag Env
Annexe 9_Aménagement paysager
Annexe 10_Etude d'impact ZAC

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Nantes

le, 23/03/2020

Signature

